



# Lettres sur la Hongrie

par

*Ladislas Szalay,*

ancien Envoyé plénipotentiaire de la Hongrie  
près le Pouvoir Central Germanique.

## I.

Il y a des nations, qu'on calomnie sans risquer d'être méprisé par chaque homme de cœur et d'intelligence : parceque l'Europe est habituée de les voir calomniées depuis un demi siècle ; *il y a des professeurs des haines nationales.*

Ces paroles d'un publiciste de la Restauration, monsieur le comte Antoine Cziráky les a appliquées il y a bientôt trente ans aux manœuvres des écrivains vendus à la police autrichienne pour attaquer la Hongrie par derrière.

Le comte Cziráky a été un des ministres d'Autriche avant les événements de l'année passée, personne ne le soupçonnera d'avoir été injuste envers ces dignes professeurs, nourris et logés au prytanée de Vienne.

Et ce système de calomnie — il faut l'avouer, — leur a réussi à merveille.

C'est bien naturel.

Monsieur le prince de Metternich, tout en monologisant force choses spirituelles et libérales dans ses salons, pour l'entretien particulier de l'un ou de l'autre publiciste constitutionnel, venu des bords de la Seine ou de la Tamise le voir, l'étudier, le juger, et comme de raison aisément joué, aisément conquis par lui, — M. le prince de Metternich ne cessa jamais de travailler à l'accomplissement de la grande œuvre : d'intercepter tout courant d'air, qui en venant de la Hongrie, aurait pu jeter quelques bouffées de vérité en face des gens, qui se seraient donné la peine de les respirer.

L'Europe se prêta à croire toutes les absurdités débitées sur le compte de la Hongrie, parceque personne n'est venu contredire aux colomniateurs, délier la victime, et jeter les faux délateurs sur le banc des accusés devant le grand jury européen.

Il fallait une année de lutttes inouïes, il fallait des exploits, des preuves d'héroïsme dignes d'être mis en comparaison de ceux dont nous parlent les pages immortelles de l'histoire du pays où je trace ces lignes, pour que l'Europe ait des entrailles pour cette noble Hongrie, de l'horreur pour les procédés du cabinet d'Ollmütz ou de Vienne, — nommez-le comme bon vous semble.

Et cette Hongrie — elle a été si digne des sympathies de chaque ami de l'ordre, de chaque homme doué d'une intelligence gouvernementale quelconque, dès le premier moment de sa résurrection ! — mais ceux qui ont eu le dè dans les affaires internationales de l'Europe se sont montré pitoyablement ignorants, — grâce au système de calomnie dont j'ai parlé tout-à-l'heure.

La diplomatie européenne aime à se reposer sur le discernement des membres du cabinet autrichien, qui se

croient hommes d'état parcequ'ils ont les petites entrées du château, qui se croient énergiques, parcequ'ils sont féroces, qui se croient libéraux, parceque le prince de Metternich, ne voulant pas de leurs lumières, les a rudement coudoyés. Les Stadion, les Bach, les Thinfeld, — se partageront devant la postérité la gloire d'avoir enfanté la constitution mort-née de l'empire autrichien un et indivisible. Tout le monde se disait en les voyant à l'œuvre: Pauvre Autriche, tombée de la main des étudiants de l'aula entre les mains des écoliers de cabinet!

Si au mois de mai 1848 il y avait eu un homme d'état parmi tant de gens, qui entouraient à Innsbruck l'empereur fugitif de la résidence de ses ancêtres, il se serait dit: Je ne vois que des ruines d'un bout de la monarchie à l'autre, rien n'est debout de tout ce qui nous a été légué par des siècles, seulement deux points isolés n'ont pas encore perdu leur assiette historique au milieu des flots de plus en plus grossissants de la tempête révolutionnaire; ces deux points, je les vois clairement: d'une part la dynastie, de l'autre les institutions politiques, l'unité de la couronne de Hongrie.

Cet homme d'état, pour peu qu'il eût été serviteur fidèle de son maître, se serait dit ensuite: tâchons de fortifier l'un de ces points par l'autre, et puis de sauver par eux la monarchie tout entière.

Je ne veux pas révoquer en doute, — pas même après l'abdication de Ferdinand V, abdication subie par le monarque, — je ne veux pas, dis-je, révoquer en doute le dévouement que l'empereur, sacré par le malheur, a dû nécessairement inspirer à ceux qui s'approchaient librement de lui; mais il n'y avait pas un homme d'état parmi eux, pas un, si nous en exceptons le digne prince Paul

Esterhazy, écouté un moment par l'empereur, pour être mis à côté bientôt, vu sa qualité de Hongrois, par ceux qui se donnaient la mission de régner au nom de leur souverain.

La Hongrie — l'œuvre de sa réforme accomplie — fut pendant toutes les convulsions de l'année passée éminemment conservatrice, conservatrice comme l'Angleterre, comme la Suisse, comme la Belgique, qui tout en étant pays vraiment libres sont restés immobiles mais debout du 24 février jusqu'à cette heure.

Toutes les lois fondamentales portées par la diète de 1847/8 ont été clairement indiquées dans le programme de l'opposition parlementaire dix mois avant la révolution de février; elles n'ont rien eu de commun avec l'esprit démolisseur, qui signalait ailleurs l'invasion de la fièvre démagogique et sociale, si habilement exploitée par les rouges de la réaction contre le progrès, contre tous les éléments les plus sains, les plus modérés même de la révolution de 1848.

Certes, les lois portées à Presbourg le 11 avril 1848 sont des lois sincèrement, éminemment progressives, des lois sur lesquelles a passé le souffle des idées libérales et généreuses, qui ne datent pas, grâce à Dieu, seulement d'hier, mais, — je le dis et je le répète, ce sont des lois nullement sorties du pavé des rues, mais sorties du programme parlementaire, arrêté longtemps avant ce tremblement de terre universel, qui a mis en ruines toute la vieille Europe, et qui aurait laissé intacte la Hongrie si les conseillers de l'empereur ne s'étaient pas servi de la révolution, pour se venger de cette Hongrie, qui, il y a un siècle sauva la dynastie de leur maître, et qui avait eu la prétention étrange et criminelle de choisir selon ses

propres lumières et sans permission préalable, les moyens pour sauver la dynastie de nouveau, — la Hongrie serait aujourd'hui heureuse et paisible comme ce pays où je dénonce devant Dieu et les hommes les iniquités commises contre elle, si la cour de Vienne n'avait pas mis en mouvement ciel et terre — un autre que moi se servirait du mot d'enfer — pour tuer la réforme légale en Hongrie par les menées les plus hideuses, par l'excitation d'une nationalité contre l'autre, espérant que celles-ci se dévoreraient mutuellement et laisseraient le champ libre au despotisme qui renaîtrait plus brillant que jamais.

Nous, rebelles de la Hongrie — comme l'on aime à nous désigner, avec le droit incontestable d'envoyer des insultes de bas en haut, dans les proclamations signées par les énergumènes du despotisme, — nous avons, au mois d'avril 1848, élargi la franchise électorale, en abrogeant le monopole politique de la noblesse : mais nous ne sommes pas allés jusqu'au vote par tête, nous nous sommes arrêtés au cens ;

nous avons substitué la chambre des représentants à la table des Etats, mais nous sommes restés fidèles au système de deux chambres, le président de la première relevant de la nomination du roi, celui de la seconde étant élu pour une législation toute entière, c'est à dire pour trois ans ;

nous avons aboli les corvées, les droits féodaux : mais nous avons décrété d'indemniser les seigneurs, en mettant cette indemnité sous la sauvegarde du plus puissant mobile, sous la sauvegarde de l'honneur national ;

nous avons aboli la dime : mais elle a été abolie, parce que le clergé s'en départissait lui même, ce digne clergé, qui au mois d'octobre signa une protestation unanime contre les mesures arbitraires du gouvernement usurpateur d'Ollmütz ;

nous avons aboli la censure : mais non sans avoir cherché des garanties pour mettre la presse à l'abri de la licence, des garanties décriées dès le mois de mars 1848 comme réactionnaires par cette même presse de Vienne, qui aujourd'hui par son servilisme sans bornes fait mal au cœur à chaque lecteur tant soit peu délicat.

Je le demande non aux roués politiques éhontés, qui poursuivent de leurs haines tous les mouvemens d'un noble essor d'âme, la fange et la boue étant leur élément, — je le demande aux hommes de bonne volonté, doués d'une intelligence capable de lier deux idées ensemble : si le ministère Batthyány, qui au printemps de l'année passée, en pleine mer des révolutions, lorsque chacun se mettait hardiment à la réalisation de l'impossible, s'arrêta à ces réformes, — je le demande à qui que ce soit, si le ministère du comte Louis Batthyány, — aujourd'hui traîné de prison en prison comme prévenu de haute trahison ! — n'était pas un gouvernement conservateur dans l'acception du mot la plus haute ? — je le demande, si les amis, les gardiens fidèles du trône, voyant que toute la Hongrie prête son appui sans réserve à ce ministère, ne furent pas obligés en conscience de tenter la reconstruction de la monarchie, le rétablissement de l'ordre par l'intermédiaire de la Hongrie ? C'était une position nettement dessinée pour gagner la victoire : mais les ennemis acharnés du nom hongrois visèrent à tout autre chose. S'appuyer sur les Magyars ? plutôt sur un tison ardent ! Abîmer la Hongrie, c'était le mot d'ordre. On foula aux pieds quatorze sermens prêtés par la maison d'Autriche sur l'évangile de St. Etienne, on épuisa toutes les ressources de la duplicité, toutes les intrigues, toutes les trahisons pour combattre un mouvement inauguré par ces paroles à la fois

pleines de loyauté et de grandeur, prononcées par Louis Kossuth le 3 mars 1848 à la diète de Presbourg: «Le peuple est éternel et nous formons le vœu, que la patrie de ce peuple soit éternelle et éternelle la splendeur de la dynastie, qui règne sur nous. Les hommes du passé descendront au tombeau en quelques jours, mais l'héritier de la maison de Habsbourg, l'archiduc François-Joseph sera l'héritier d'un trône brillant, qui tirera toute sa force de la vérité et dont le lustre d'autrefois ne pourrait pas être soutenu par le mécanisme funeste de la politique viennoise.»

L'Europe connaît la manière, dont on remercia la Hongrie, qui par la bouche de son organe le plus puissant déclarait vouloir confondre son avenir avec celui de la dynastie, alors que cette dynastie ne semblait plus avoir quarante-huit heures d'existence devant elle; l'Europe sait que le gouvernement autrichien, dans sa rage aveugle de détacher l'ongle du lion hongrois, pour l'accoudre au bras de je ne sais quel voyvodat serbe, dans son impuissance de démembrer, de partager la Hongrie, a invoqué et obtenu, au mépris des lois fondamentales du droit public de l'Europe, l'appui de l'intervention russe.

Qui s'étonnera, que la Hongrie, forcée, comme nous l'avons vu, à subir la révolution, finit, après un retard magnanime, par l'adopter franchement avec toutes ses conséquences, par s'emparer d'elle, comme on s'empare d'une massue tombée des mains de l'ennemi, qui nous en frappait naguère? La Hongrie n'a rien à se faire pardonner; l'ingratitude, la mauvaise foi, les atrocités: cherchez-les ailleurs! Je le dis et je le prouverai. Mon impartialité ne sera pas suspecte. J'ai toujours été un partisan prononcé de l'ordre et de la modération. Les lettres qu'on

va lire, sont les notes d'un ami sincère des institutions constitutionnelles; il y a quelques mois, je m'acheminai avec un recueillement pieux pour porter mes hommages au penseur illustre retiré à Brompton. Je l'indique, pour ne pas laisser le moindre doute au sujet de ma religion politique.

Zurich, le 6 Juin 1849.



# Lettres sur la Hongrie

par

*Ladislav Szalay,*

ancien Envoyé plénipotentiaire de la Hongrie  
près le Pouvoir Central Germanique.

## II.

La Hongrie n'a jamais été une province, une partie intégrante de l'empire autrichien. La couronne de saint Etienne reposait sur la tête de l'empereur d'Autriche; la Hongrie et les provinces de l'empire firent un pacte de se défendre mutuellement contre les ennemis du dehors: voilà toute l'union. S'il y avait union au-delà, c'était au mépris de nos lois fondamentales.

Ces lois ont été renouvelées, depuis l'avènement de la maison de Habsbourg au trône royal de Hongrie, de diète en diète; ils n'est pas nécessaire de Vous les énumérer toutes. Je me bornerai à en relever une, celle de 1791.

Après la tentative avortée de l'empereur Joseph II. de fondre le royaume de Hongrie dans l'empire, Léopold II.,

le législateur éclairé de la Toscane, déclara par l'article X. 1790/1 : «quod Hungaria . . . sit regnum liberum et *independens*, . . . *propriam habens consistentiam et constitutionem.*»

Cette indépendance, cette propre consistance existait *pour la forme* jusqu'à nos jours. La Hongrie ne reconnaissait jamais au ministère central viennois son droit d'existence. Tous les documents de législation et d'administration publique, échangés entre la couronne et le pays, furent constamment, d'une part : contresignés par le chancelier hongrois, de l'autre : adressés directement au roi.

Nul doute — je suis loin de le nier, que cette indépendance, cette consistance propre furent ébréchées continuellement pour le fond par la dent rogneuse du système, que vous connaissez tous. La Hongrie mit autant de persistance à articuler ses griefs sur ces empiètements comme sur cent autres, que l'Autriche mit de tenacité à poursuivre son système, tenacité devenue proverbiale, admirée même çà et là par les badauds. Les actes, les *résolutions* de la chancellerie hongroise passèrent par l'alambic du conseil d'état impérial; mais dans la forme des documents on n'en trouva jamais la moindre trace, et le gouvernement nia audacieusement de diète en diète cette intervention du ministère central. On la nia avec un rare aplomb en face de la diète hongroise, tout en la proclamant dans les relations internationales, pour en glorifier ces hommes d'état, qui tenaient, — comme le disait la phrase frappée au coin d'un gros sou, ayant cours partout, mais reluisant de misère, — tous les ressorts de la monarchie avec une fermeté inébranlable dans leurs mains.

Faire en sorte que la loi X. 1790/1 devienne une vérité, que le gouvernement hongrois fasse un beau jour le voyage ni long, ni fatigant, ni dangereux de Vienne à Bude, selon le mot du comte Etienne Széchenyi, c'était le but de l'opposition pendant un demi siècle, c'était le but de celle, qui se trouva en majorité à l'ouverture de la dernière diète de Presbourg (novembre 1847) à la chambre des états.

Aucun indice ne faisait présager alors le bouleversement survenu dans tout l'Ouest du continent au commencement de l'année passée. Je tiens à constater bien ce fait. Non que je méconnusse les éléments régénérateurs, et comme tels, bienfaisants de cette crise immense, mais parceque des plumes irréfléchies ou viles et mercenaires ont voulu faire croire aux partis gouvernementaux de partout, que le mouvement en Hongrie n'est pas le produit spontané de notre force vitale, que l'agitation, qui nous a pris, n'est pas autre chose, que l'écume jetée du dehors par les flots de l'anarchie sur notre sol.

Certes, le mouvement dans les autres pays de la monarchie a été grandement influencé, — qui dirait produit, fausserait étrangement la vérité, — par cette secousse violente qui venait de partir des rives de la Seine pour ne s'arrêter qu'aux frontières de la Russie: mais en Hongrie tout le monde se disait en voyant l'éruption du volcan, en entendant ce craquement de tant de choses vermoulues, ce cri général après l'établissement d'un ordre nouveau, — tout le monde se disait: grâce au hasard, que nos chambres furent déjà réunies au moment, où l'incendie éclata, grâce aux institutions constitutionnelles, que nous avons héritées de nos pères, et dont le perfec-

tionnement a été clairement indiqué, tracé par les diètes depuis 1825 jusqu'à nos jours, nous réaliserons en paix sans l'intermédiaire d'une constituante, c'est-à-dire, sans révoquer en doute l'autorité des pouvoirs constitués, l'œuvre de la réforme. La révolution européenne sera la vague qui nous détachera de l'écueil, où nous faisaient chavirer les eaux mortes de la politique viennoise, mais pour le cours à suivre nous avons notre boussole à nous.

Il ne fallait pas une clairvoyance extraordinaire pour s'apercevoir que l'Autriche, qui avait encore à faire son éducation politique, trouverait un moyen sûr de se transformer en état constitutionnel, si l'on se servait de la Hongrie expérimentée, pour opérer la *régénération* de la monarchie. La diète hongroise y visait du premier jour. Dans ma lettre précédente Vous trouvez le fragment d'un discours prononcé par Louis Kossuth le 3 mars 1848, qui ne laisse aucun doute à cet égard. Mais la Hongrie et les tendances constitutionnelles ont été mises au ban de la cour depuis nombre d'années à Vienne! On laissa passer dix jours, sans s'approcher de nous, et la révolution éclata dans la capitale. Elle volait de clocher en clocher, les troubles de Munic firent leur descente dans l'aula des étudiants viennois. On ne voulait pas reconnaître le bon droit de la Hongrie, réclamé par l'organe des pouvoirs constitués, — on fut forcé de s'incliner devant les barricades de Vienne, de reconnaître la révolution.

Cette révolution — l'empereur la subissait déjà, quand une députation, envoyée par la diète hongroise, siégeant à Presbourg, arriva le 14 mars à Vienne. Elle avait à sa tête un archiduc, comme preuve éclatante de sa mis-

sion, de son but strictement légal. Elle demanda, que la loi de 1790/1 devienne enfin une vérité, demande qui se traduit dans la langue constitutionnelle par ce mot : ministère indépendant et responsable. Cette demande nous fut accordée par le roi, en dépit des tergiversations de l'archiduc Louis. Le comte Batthyány reçut la mission de former un ministère pour la Hongrie et de le présenter à la sanction de la couronne. Le cabinet autrichien se récria six mois plus tard, et les folliculaires de la presse réactionnaire répétèrent depuis mille fois l'assertion, que le monarque n'est pas lié par la concession faite aux Hongrois le 14 mars, concession arrachée par la force. Dérision ! Ils se hâtèrent d'oublier que ce furent les paroles de paix et de conciliation, prononcées par la députation hongroise, qui calmèrent le 14 mars les esprits à Vienne ; ils s'obstinent à voir une concession là, où il s'agit d'un droit que le despotisme peut combattre, mais dont l'observance religieuse seule aurait pu sauver la monarchie. Ils parlent d'une concession à l'endroit d'un principe qu'il aurait fallu poser, — s'il n'avait déjà existé préalablement. — lorsque l'Autriche déclara vouloir se rallier franchement aux idées constitutionnelles : vu que l'administration publique de la Hongrie étant de fait et de droit séparée de celle de l'Autriche, il est de toute nécessité, que le moment où l'absolutisme s'éteignait à Vienne, où l'heure de la liberté constitutionnelle sonnait pour les provinces héréditaires, où un ministère responsable sortait de la majorité parlementaire en Autriche, le royaume de Hongrie ait son ministère à lui, puisque la Hongrie n'était nullement représentée à l'assemblée, du sein de laquelle sortit le ministère autrichien, et à laquelle seule il était respon-

sable. — Les hommes d'état de Vienne se vantent d'avoir violé l'article III: 1848, qui garantit à la Hongrie son propre ministère, dans l'intérêt de la monarchie à la fois unitaire et constitutionnelle, — mais c'est en vain qu'ils se font forts de leurs intentions salutaires, personne ne donne plus au piège; on le sait: ils ont attaqué la liberté en Hongrie, pour qu'elle périsse dans toute l'étendue de la monarchie.

Je me suis laissé entraîner par un sentiment bien naturel; retournons à l'ordre chronologique des faits et passons-les en revue avec calme. Il y a un langage foudroyant, qui sort de faits simplement juxtaposés, de faits sèchement, froidement racontés et qui marquent pourtant à tout jamais leurs auteurs du sceau de la réprobation universelle.

Le ministère Batthyány étant formé, — les lois, dont je parlai dans ma lettre précédente, étant rédigées, — l'égalité complète et la réciprocité entre tous les cultes chrétiens étant reconnue, — les impôts étant sur tous les habitants du royaume également repartis, — et l'article III. réglant les attributions du ministère hongrois, ses relations tant avec la couronne qu'avec le gouvernement des provinces héréditaires, étant définitivement adopté, — l'empereur-roi partit pour Presbourg, et sanctionna toutes les lois à lui présentées — XXXI en nombre — le 11 avril 1848 en présence de l'empereur actuel, l'archiduc François-Joseph. C'était une sanction double; le roi, accompagné du jeune archiduc semblait dire: mon successeur éventuel s'oblige d'observer religieusement ces lois, de même que «je les accepte, je les approuve, mot pour mot, et selon leur sens tout entier, — ces lois,

je leur donne ma sanction, et je donne à la nation hongroise l'assurance, que je les observerai, et que je les ferai observer par les autres.» (*Texte de la sanction.*)

Dans ma lettre prochaine je Vous ferai connaître, de quelle manière on fit remplir au roi sa promesse solennelle; je Vous mettrai le doigt sur la source de laquelle découlent en dernière analyse toutes les révolutions; je Vous ferai voir le cynisme politique de cette camarilla, dont on connaît à présent toute la portée.

Zurich, le 16 Juin 1849.





# Lettres sur la Hongrie

par

*Ladislav Szalay,*

ancien Envoyé plénipotentiaire de la Hongrie  
près le Pouvoir Central Germanique.

## III.

Le soidisant gouvernement patriarcal, c'est-à-dire : la camarilla en haut et la bureaucratie en bas, se sentirent frappées au cœur par le triomphe du bon droit en Hongrie. La députation, dont ma lettre précédente fait mention, n'était pas encore de retour à Presbourg, les larmes versées par les membres de la famille impériale, en conjurant la nation hongroise de ne point vouloir attribuer les fautes du ministère à la dynastie elle-même, n'étaient pas encore séchées sur les joues de tel archiduc ou de telle archiduchesse, lorsqu'on se donna le mot pour effectuer la contrerévolution en Hongrie. Cette contrerévolution, on l'appelle pacification dans le style de la cour de Vienne. Les journaux réactionnaires ayant, comme on le sait, le droit de singer le jargon des antichambres,

se servent du même mot. Il ne faut pas être difficile à cet égard. On connaît la phraséologie du despotisme. *Solitudinem faciunt: pacem appellant.*

Les hommes d'état de Vienne songèrent d'abord — pour réaliser leur projet — aux paysans de la Hongrie.

Le baron Nicolas Wesselényi fut en 1839 condamné à plusieurs années de prison, pour avoir dit dans un discours public: que le cabinet autrichien se sert de la noblesse pour opprimer les paysans, et des paysans pour paralyser l'action de la noblesse.

Tout le monde trouva le mot juste, en dépit du jugement rendu contre l'orateur.

L'opposition hongroise, quoique formée presque exclusivement des éléments privilégiés, combattit depuis 1832 avec une constance inébranlable pour l'émancipation des paysans; lutte double: d'une part, contre le moyen âge siégeant à Vienne, de l'autre, contre l'oligarchie du pays, qui aurait dû céder il y a long-temps sur ce terrain comme ailleurs, si elle n'eût été appuyée en secret par le ministère autrichien.

Et pendant que cette alliance se resserra de plus en plus, on se donna à Vienne, devant le monde, dans les salons diplomatiques, les airs de protecteur des paysans. Ces hommes d'état comptaient avec une joie secrète sur l'action des tribunaux patrimoniaux, qualifiés à merveille pour envenimer chaque relation amicale, prête à éclorre entre le seigneur et ses sujets, — et pour mettre les derniers tôt ou tard à la disposition du pouvoir contre une noblesse fougueuse.

Mais cette noblesse, réunie à la diète de 1847/8, sentit la nécessité d'inaugurer le nouveau règne d'une action sainte et grande.

Au moment même du départ de la députation pour Vienne, fut votée la loi, qui en abolissant tous les droits, tous les liens féodaux émancipe complètement le colon.

Cet acte fut annoncé à Vienne par la même bouche, qui réclama la formation d'un ministère hongrois indépendant et responsable.

La camarilla tenta un instant de faire reculer l'émancipation complète, et une note adressée à la diète hongroise invita les membres des deux chambres, à vouloir revenir sur leurs pas.

Mais l'indignation de la diète fut si violente, que les conseillers de l'empereur se replièrent sur un assentiment feint, et s'avisèrent de faire donner la sanction par le roi. C'étaient les premiers jours d'avril 1848, jours de deuil et de résignation pour eux, s'il en fut jamais.

Voyant que cette planche de salut leur était enlevée par le bon sens et le sentiment d'équité de la nation, ils pensèrent à un autre moyen non moins criminel, à l'excitation des différentes nationalités de la Hongrie, l'une contre l'autre, à un coup de main de la population slave sur l'élément magyar, l'initiateur du progrès en Hongrie.

Ce qu'on se plaît à appeler la guerre de la nationalité slave opprimée contre les oppresseurs, les magyars, est une guerre toute factice, artificiellement soufflée et nourrie par la cour viennoise.

Le gouvernement hongrois n'a pas à se reprocher la moindre mesure, qu'on pourrait taxer d'iniquité et d'injustice, à l'égard de la nationalité slave, de cette Croatie si chère depuis quelque temps au cabinet autrichien.

Je le sais, plusieurs de mes lecteurs, habitués comme ils sont à ne voir les affaires de la Hongrie que par l'intermédiaire des feuilles publiées en Allemagne,

dont les unes, les plus ou moins constitutionnelles, bien que se croyant, se proclamant d'une haute impartialité, nous sont hostiles par cette démangeaison continuelle, qui les pousse à faire des conquêtes dans leurs colonnes au nom de l'unité allemande mal comprise, — et dont les autres, les organes plus ou moins rouges, tendent constamment, pour encadrer la Hongrie dans le tableau de leurs rêves, à nous défigurer, comme je le crois moi, à nous transfigurer, comme eux se le disent sans doute, — je le sais, — plusieurs de mes lecteurs insisteront sur la preuve de mon assertion.

Messieurs, c'est pour Vous donner cette preuve, pour rejeter à la tête des autres cette calomnie-mère, que je publie mes lettres.

La preuve, la voici : —

D'abord je ne m'évertuerai pas à faire croire au lecteur, que pendant un quart de siècle, dès le moment où il était clair pour l'œil le plus myope, que l'Autriche, brulant du désir de se venger de nos penchants constitutionnels, tâchera d'allumer au sein de la population slave, notamment de celle de la Croatie une haine aveugle contre la Hongrie, — je dis, je n'ai pas le dessein, de faire croire au lecteur, que pendant tout ce temps-là il n'avait été tenu aucun discours public, respirant une ardeur trop exclusive d'affermir la nationalité magyare, de propager la langue hongroise dans tous les pays de la couronne; je ne veux pas dire, que du temps, où tous les ressorts de l'administration supérieure étant — non de droit mais de fait — entre des mains anticonstitutionnelles, les institutions politiques provinciales et municipales supplèrent à l'absence de l'action centrale, il n'y ait eu, de la part de l'une ou de l'autre juridiction des

tentatives d'introduire l'usage de la langue hongroise dans tel ou tel pli du réseau gouvernemental, où son introduction n'était pas impérieusement commandée par le besoin d'unité, qui pour la Hongrie, — située comme elle est, — fut et sera toujours un besoin flagrant; — je l'avoue franchement, il est loin de ma pensée, de vouloir nier, que l'action a produit la réaction, et que les Hongrois voyant le dessein du cabinet autrichien de profiter des antipathies de la population slave éveillées artificiellement, ont regardé d'un œil méfiant les tendances ouvertes et cachées du parti illyrien.

Mais de quoi s'agit-il actuellement? Est-ce que la question tourne à prouver ou à rejeter la thèse: que tel ou tel député, tel ou tel collègue peut-être, voyant le royaume en butte aux menées sourdes de la camarilla et des agitateurs illyriens, décorés si non soudoyés par la Russie, s'écarta, dans une époque déjà lointaine, pour un moment, du chemin de la modération?

Je crois, qu'il s'agit de tout autre chose.

Il s'agit du reproche fait au gouvernement national de Hongrie installé au printemps de l'année passée, d'avoir outrageusement insulté la nation croate, d'avoir enfanté, légalisé par son système d'intolérance nationale le soulèvement de la Croatie contre la Hongrie.

Car, si dans le pays, où j'écris mes lettres et dont les sympathies nous sont à juste titre si chères, un homme de bonne volonté a pris parti contre nous, c'était sans doute à cause de sa foi implicite dans l'accusation calomnieuse répandue de jour en jour par toute une cohue de journaux, auxquels on a donné pour mot d'ordre: de répéter effrontément, que la Hongrie se hâta d'exploiter son indépendance pour réaliser enfin un des-

sein conçu d'ancienne date, celui d'opprimer la nationalité de la Croatie.

Or, tous les procédés du gouvernement hongrois, dès le jour, où le château impérial de Vienne résonna de la voix de nos législateurs réclamant justice, réclamant fidélité à la foi jurée, jusqu'à l'heure où la guerre éclata, furent dictés par la plus grande équité, je dis plus, par la plus grande condescendance pour les désirs manifestés par la Croatie.

Il me suffit de vous faire remarquer, à l'appui de mon assertion, que toutes les lois portées à la diète de Presbourg au mois d'Avril 1848, ont été présentées à la sanction de la couronne avec le consentement des députés croates présents à cette diète et envoyés non par le parti philomagyar, mais par nos adversaires, les Illyriens; bien plus, que l'un de ces députés remercia la Hongrie en pleine séance diétale, d'avoir été juste, d'avoir agi fraternellement envers la Croatie.

Et comment auraient-ils pu dire le contraire, voyant que la liberté acquise avait été étendue également sur leur pays, et que le nombre de leurs représentants à la diète hongroise avait été élevé en vue d'un accord complet avec la base adoptée pour la représentation hongroise, de trois votes à vingt-huit? Comment auraient-ils vu des oppresseurs de leur nationalité dans les ministres, qui en centralisant le royaume, en unissant les pays violemment détachés l'un de l'autre, laissèrent pourtant subsister intactes les relations fédérales de la Croatie avec la Hongrie, même sa diète provinciale; et qui pour calmer toutes les susceptibilités, garantirent aux Croates l'usage de leur idiome dans l'administration tout entière du pays, qui se servirent de cette langue dans les documents adressés aux mu-

nicipalités, aux juridictions de la Croatie, et qui déclarèrent enfin solennellement, vouloir faire toutes les concessions réclamées par la diète provinciale d'Agram, pourvu qu'elles ne tournent pas au détriment de l'unité de la couronne hongroise?

Dans cet état de choses la Hongrie aurait tout au plus cru à la possibilité de s'être fait des ennemis dans les rangs du clergé de la Croatie, aigri contre l'opposition arrivée au gouvernement, à cause de l'égalité entre tous les cultes chrétiens, érigée en loi le 11 avril 1848 à Presbourg. Vous le saurez, sans mon dire, Messieurs, jusqu'à l'heure, qui nous a reconquis notre indépendance, les protestants ont été exclus du territoire de la Croatie.

La joie ne fut à la vérité ni moins grande ni moins générale entre les Croates que dans les autres pays de la couronne hongroise, au premier bruit de la victoire parlementaire remportée par l'opposition, et le comté d'Agram le moins favorable au parti constitutionnel hongrois, déclara dans une pétition, envoyée à l'empereur-roi, le désir ardent du pays de voir couronnées les intentions de la diète hongroise du succès le plus complet, de voir se réserver encore plus étroitement les liens fraternels, qui unissent la Croatie depuis huit siècles avec le royaume de Hongrie.

Ce fut à cette heure suprême, que la cour de Vienne si fertile, comme on le sait, en toutes sortes d'expédients, inventa pour se sauver et pour perdre le roi, son ban le baron Joseph Jellachich, dont j'aurai à vous entretenir dans ma lettre prochaine.

Zürich, le 24 Juin 1849.

---

Zürich, imprimerie d'Orell, Füssli et Comp.



# Lettres sur la Hongrie

par

*Ladislav Szalay,*

ancien Envoyé plénipotentiaire de la Hongrie  
près le Pouvoir Central Germanique.

## IV.

Le baron Joseph Jellachich fut nommé ban de la Croatie après le 15 Mars 1848, lorsque le comte Louis Batthyány était déjà ministre constitutionnel de la couronne; l'acte de sa nomination porte la contre-signature non du ministre, mais d'un des employés du gouvernement destitué.

Son apparition sur la scène politique décèla tout d'un coup le système perfide, qui se couvait à Vienne contre la Hongrie; sa nomination fut une violation flagrante du principe constitutionnel.

La dignité de ban lui a été conférée, parceque la réaction croyait pouvoir compter sur lui; il n'a eu d'autres mérites, que je sache.

On le savait plus vaniteux qu'ambitieux, plus militaire autrichien que patriote croate: deux titres qui lui

valaient la confiance affectueuse de la camarilla, et qui engageaient la cour à se servir hardiment de lui, sans crainte de s'attendre à quelques velléités constitutionnelles de sa part après l'issue heureuse de la conspiration.

Lors de sa nomination les feuilles réactionnaires parlèrent beaucoup de ses talents militaires; c'était une agréable surprise, si je ne me trompe, pour ses compagnons d'armes.

Pendant toute sa campagne en Hongrie — du mois de septembre 1848 jusqu'à cette heure — il a donné des preuves d'une capacité bien mince, bien médiocre. Beaucoup inférieur en talent à Windischgrätz, à Welden — qui pourtant ont été complètement défaits par les Hongrois, — il les devança en tant, que les badauds, leur pâture de journaux en mains, s'occupèrent plus de lui, comme de quelqu'un qui possède, ou possédait du moins, à un degré éminent, le talent de poser, non devant l'élite, mais devant le gros du public. Son quartier général, sa chancellerie de camp regorgeait de tout temps des bulletins, des articles de journaux fabriqués par lui et ses affidés. On le dit orateur; des connaisseurs qui l'ont entendu parler à Vienne devant la foule, à Innsbruck devant la cour, sont d'avis, que sa rhétorique est du genre qui décèle, au dire de l'historien de Catilina: »satis loquentiae, sapientiae parum.« On le dit poète, et en effet — il y a des traces considérables d'une phantaisie louche en maint endroit de ses proclamations, de ses lettres polémiques, couchées dans ce style débandé de grands capitaines, dont il a été dit, qu'il ressemble à leur cheval de bataille, que personne n'ose monter après eux!

Vous me direz, que le ressentiment me fait écrire des sornettes, que mon langage devient léger. Mais à la vé-

rité, Messieurs, le baron Joseph Jellachich, le ban de la cour de Vienne n'est pas un personnage sérieux.

Il n'est pas un homme sérieux, affublé comme il est de ses airs de chevalerie contrefaite; mais si nous pesons le malheur engendré par lui, il cesse d'être divertissant, il devient le masque le plus sinistre de la scène politique. C'est lui qui provoqua à la guerre fratricide la Croatie, liée durant huit siècles — au soleil du bien-être comme aux ténèbres des revers — noblement, fidèlement avec la Hongrie; c'est lui qui arma du glaive impie de la réaction les passions aveugles de ses compatriotes égarés; c'est lui qui lança les frères contre les frères, au moment même où ils venaient s'unir contre l'ennemi commun, contre l'imbécile dédain de la chancellerie viennoise, recrutée des rangs de tous les transfuges, de tous les rênégats du continent; c'est lui qui porta le coup de grâce à sa nation, perdue à tout jamais — je le dis avec la conviction la plus profonde, avec toute la sincérité de mon âme, — si elle ne se hâte pas de s'unir avec la Hongrie, dont elle cessera d'être l'ennemie le jour où elle cessera d'être jouée.

Mais regardons de près les actes du » ban«, prôné comme libérateur de la race slave par nos adversaires, auxquels la Hongrie a répondu avec un noble orgueil: je m'honore de mes ennemis.

Jellachich débuta dans sa carrière de gouverneur civil et militaire par un ordre interdisant aux juridictions de la Croatie toute relation, tout commerce avec l'administration centrale, avec le ministère hongrois. Cet ordre est signé du même nom de Joseph Jellachich, qui se trouve inséré, comme celui d'un témoin, si non comme celui d'un garant, dans l'instrument de sanction, faisant

suite aux lois portées le 11 avril 1848 à la diète de Presbourg, c'est-à-dire, aux lois fondamentales de la Hongrie reconnue indépendante.

Cet ordre, ayant eu besoin de sanction à son tour, le ban promulgua la loi martiale pour toute l'étendue de la Croatie. Les vrais patriotes, les défenseurs chaleureux des rapports séculaires de leur patrie avec la Hongrie, quittèrent leur pays en masse, cherchant devant les persécutions, dont je vous épargnerai les détails, un refuge à Gratz, à Vienne, à Pesth, trouvant des adversaires dans les ennemis de la liberté, des amis dans chaque ami du progrès.

Les lecteurs de mes lettres ne perdront pas de vue la circonstance, que le baron Joseph Jellachich promulgua la loi martiale contre tous ceux qui se croiraient liés d'obéissance envers le gouvernement hongrois, au milieu du mois d'avril, lorsque le ministère Batthyány, loin de se servir de pareils moyens, invitait le ban, en dépit de sa nomination faite à la dérobée, de vouloir prendre place au conseil ministériel, présidé par le lieutenant royal, l'archiduc Étienne, pour y faire valoir toutes les justes prétentions de la Croatie; — qu'il proclama, dis-je, la loi martiale, alors que le ministère hongrois déclarait voir dans l'accomplissement religieux de tous les vœux légaux et tant soit peu fondés des pays annexes, une question de cabinet; — le lecteur équitable se souviendra de la date, à laquelle la loi martiale a été intronisée à Agram, et lorsque le hasard ou l'empressement de quelque champion de la réaction lui fera tomber entre les mains tel écrit prostitué, qui fait métier de dire, de répéter, que les jugements rendus par les impériaux en vertu de la loi martiale contre toute une légion de vic-

times, sont des repressailles nécessitées par l'initiative funeste du gouvernement hongrois, — alors il sentira son front rougir de honte pour l'auteur du mensonge, de pitié pour le public régalez chaque matin d'un tas de calomnies ! —

Après la promulgation de la loi martiale eut lieu la convocation de la diète provinciale à Agram. Composée arbitrairement des créatures du ban, siégeant en outre sous le régime du sabre, son activité se borna à mettre sa signature au bas des décisions prises par la camarilla. La dissolution du gouvernement hongrois, l'abolition des ministères de la guerre, des finances et du commerce créés par la loi du 11 avril, c'est-à-dire la restauration complète de la dépendance de la Hongrie du centre de la réaction, — voilà les conditions sous lesquelles la diète provinciale déclara vouloir rester, par un faux semblant d'union, fidèle à ses engagements envers la couronne de Hongrie !

Après deux mois passés en remontrances, éludées avec cette adresse prodigieuse, que Vous lui connaissez, par la cour de Vienne, le gouvernement hongrois parvint enfin à faire reconnaître une fois encore son bon droit par l'empereur-roi.

Ferdinand V publia à Innsbruck, le 10 Juin 1848, le manifeste suivant, adressé à tous les habitants de la Croatie :

Il était bien douloureux pour notre cœur paternel, — dit l'introduction du manifeste — d'apprendre que notre attente assurée, que nos plus chères espérances, de voir nos peuples unis par des liens fraternels, par la communauté des biens de la liberté, ont été déjouées par vous, habitants de la Croatie et de la Slavonie.»

«Par vous — continue le monarque — qui en partageant depuis huit siècles le sort de la Hongrie, comme sujets de la même couronne, êtes redevables de votre liberté constitutionnelle à cette union — — —»;

«Par vous, qui de tout temps avez eu votre part à tous les droits, à toutes les libertés de la constitution hongroise; bien plus, qui, en juste récompense de la fidélité gardée par vous jusqu'à présent sans tâche, avez obtenu légalement, par la grâce de nos illustres prédécesseurs, — — des privilèges plus grands, que n'en ont les autres sujets de notre sainte couronne hongroise;»

«Par vous, à qui la dernière diète de Hongrie et des pays annexes avait accordé fraternellement avec notre assentiment royal leur part à tous les bienfaits de la liberté et de l'égalité constitutionnelles — — — —».

«Votre nationalité et vos droits municipaux, que de faux bruits malignement répandus disent être menacés de ruine, ne courent pas le moindre danger; ils ont été même étendus, affermis et garantis contre toutes les attaques, vu que non seulement l'usage de votre idiôme maternel dans les affaires d'école et d'église vous est légalement assuré pour toujours, mais il est de même introduit au lieu de la langue latine dans les affaires publiques.»

«Des calomniateurs vous ont voulu faire croire, que la nation hongroise a le dessein d'opprimer votre langue, ou d'empêcher son développement ultérieur. Nous, le roi, nous vous donnons l'assurance, que ces bruits sont dépourvus de tout fondement; bien au contraire, on approuve vos efforts de cultiver et d'étendre votre idiôme maternel et de le mettre à la place d'une langue morte; la législation secondera de sa part vos efforts — — —».

«Et pourtant — — — il se trouve des individus parmi vous, qui loin de nous témoigner la gratitude, l'amour et la fidélité, qui nous sont dues, ont arboré le drapeau du fanatisme ombrageux, qui vous font envisager les Hongrois comme ennemis, et qui se servent de tous les moyens pour désunir les deux nations; il se trouve des individus, qui poursuivent ceux de vos concitoyens, dont l'intention de vous éclairer est connue, qui les contraignent par des menaces, par des attaques à la sûreté personnelle, à quitter leur patrie.»

«Notre douleur amère a été encore augmentée par la triste appréhension, que le chef de ces machinations criminelles pourrait avoir été justement celui, auquel, comblé comme il fut de nos faveurs royales, nous avons confié le maintien de l'ordre et des lois dans votre patrie, et qui abusant de sa position, — — — oublieux de son serment de fidélité, pourrait bien s'être permis des empiétements sur l'unité de notre sainte couronne, sur notre autorité royale.

«Jusqu'à présent le pouvoir exécutif a été exercé par nous, en Hongrie et ses pays annexes, au moyen de notre chancellerie hongroise et de notre lieutenance royale, et, quant aux affaires militaires, au moyen de notre conseil de guerre; les bans de la Croatie obéissaient aux ordres émis par ces dicastères tout comme ils ont été obligés auparavant d'obéir aux ordres des autorités hongroises émanés en autre forme et par d'autres voies, selon que la modalité de l'exercice du pouvoir exécutif avait été réglée de notre avœu par les diètes.»

»Nous avons à la dernière diète hongroise, mus de notre libre volonté, et conformément à la prière qui nous a été adressée par les états du royaume, très gracieuse-

ment sanctionné la loi, en vertu de laquelle notre cousin bienaimé, l'archiduc Étienne, palatin de Hongrie, a été déclaré, durant notre absence du pays, lieutenant royal; c'est de lui, comme de notre lieutenant, que relève l'exercice du pouvoir exécutif de par notre ministère hongrois, investi de tous les droits qui appartenaient auparavant à la chancellerie, à la lieutenance, à la chambre, et au conseil de guerre.»

«On nous informe, que malgré cette loi, le baron Joseph Jellachich, nommé par nous gracieusement ban de la Croatie, Dalmatie et Slavonie, ose refuser l'obéissance due aux autorités constituées.»

«Nous, le roi de Hongrie, Croatie, Dalmatie et Slavonie, nous, dont la personne vous est sacrée, nous vous disons, habitants de la Croatie et de la Slavonie, la loi est sacrée tout de même, et il le faut bien, qu'elle soit réputée telle! Nous avons promis sous la foi jurée, en invoquant le nom du Toutpuissant, que nous maintiendrons l'intégrité de la couronne hongroise, que nous observerons la constitution, la loi, et que nous les ferons observer par les autres.»

«Nous resterons fidèles au serment prêté par nous. Nous sommes gracieux envers nos sujets fidèles, indulgent envers les coupables repentants, mais nous sommes à la fois d'une sévérité inexorable pour les traîtres obstinés, et nous armons le bras de la justice contre les téméraires qui se jouent de notre serment royal. Ceux qui s'érigent contre les lois, s'érigent contre notre trône assis sur les lois; et le baron Jellachich est accusé non seulement de s'être érigé avec ses sectateurs contre la loi, mais de persévérer, malgré nos exhortations paternelles, dans sa désobéissance.» — — — —

«Le ban est accusé en outre d'avoir provoqué les juridictions légales à la même désobéissance et de les avoir forcées de même que le peuple — par des moyens violents — à commettre des hostilités contre la couronne hongroise.»

«Vous tous avez été témoins des méfaits dont on l'accuse.» — — — —

«— — — — Après avoir épuisé les autres moyens, il nous reste seulement celui d'envoyer, en vue du rétablissement de notre autorité royale et du maintien des lois, le — — baron Hrabovszky en qualité de plénipotentiaire royal sur les lieux, pour l'investigation de ces procédés illégaux; il nous reste à faire faire le procès au baron Joseph Jellachich et à ses complices éventuels, et à lui interdire, jusqu'à sa justification complète, toutes ses fonctions tant civiles que militaires. Nous vous sommons rigoureusement de renoncer à toute participation aux machinations, dont le but est la séparation de la Croatie de notre couronne hongroise, et nous ordonnons aux autorités de rompre, sous peine égale, sans délai toute relation avec le baron Jellachich et ses coaccusés — — —.»

Ainsi parla le roi le 10 Juin 1848 à Innsbruck, loin de la capitale, à l'abri de toute contrainte. Son langage était bien clair, bien précis, fait à être compris par qui que ce soit. Mais Jellachich ne se laissa pas arrêter par le langage courroucé du souverain, fort qu'il était de la participation de toute la cour à cette conspiration hideuse contre le roi et contre la Hongrie. Il se remit à l'œuvre après un court étonnement, rassuré bientôt par l'entourage du monarque; — et la cour, les auteurs de la conspiration, ceux qui tramaient le complot? ils frémissaient tout bas de voir le roi dans un parfait accord

avec son peuple, ils se promettaient de devenir au besoin satrapes du czar et de massacrer la nation à l'aide de la Russie. — — —

Mais il y a un Dieu en haut et la valeur hongroise n'est pas encore éteinte sur la terre.

Zurich, le 15 Juillet 1849.







## Lettres sur la Hongrie

par

*Ladislav Szalay,*

ancien Envoyé plénipotentiaire de la Hongrie  
près le Pouvoir Central Germanique.

### V.

Le lecteur se souvient sans doute du manifeste d'Innsbruck, lancé par l'empereur-roi contre les insurgés de la Croatie, et inséré en partie dans ma quatrième lettre.

Jellachich, le général chevaleresque, — fidèle comme il l'a été de tout temps à son souverain, — obéissait aux injonctions du manifeste, en commandant une meute sanguinaire contre quiconque oserait publier les décrets du roi en Croatie. Cet homme, à qui sa fidélité a valu les décorations d'une demi douzaine de princes tout attendris à la vue de ses exertions pour le rétablissement du passé, — se vanta un jour hautement devant les officiers de son état-major, d'avoir désobéi à vingt-deux ordres du roi, qui lui enjoignaient la soumission au gouvernement hongrois. Il déclara au plénipotentiaire royal, qu'il ne lui connaissait pas le droit de mettre le pied sur

le sol de la Croatie, et qu'il continuerait son œuvre de l'aveu de toute la cour.

Ce plénipotentiaire royal — le général Hrabovszky — est, à l'heure qui court, dans les fers à Vienne, accusé de haute trahison, parceque ses vues sur la fidélité due aux ordres du roi différaient de celles du baron Jellachich ; et dans peu de jours Vous lirez dans un coin de la gazette de Vienne, que le rebelle Hrabovszky a été condamné à la mort ou à l'infamie par des gens, qu'on se plait à appeler ses juges!

Mais la cour de Vienne ne se contenta pas d'avoir soulevé contre nous la Croatie, elle nous savait — même dépourvus de tout comme nous étions alors, — supérieurs en force à son ban, et faisait venir en aide aux insurgés croates les Serbes du bas-Danube et les Saxons de la Transylvanie. Vous ne connaissez pas encore suffisamment, Messieurs, la camarilla viennoise ; j'ai à Vous raconter sur la manière dont elle entend le gouvernement des peuples, des choses qui Vous feront frémir d'horreur, si Vous êtes jeune, sourire de dédain, si Vous êtes avancé en âge.

La nation hongroise avait ouvert à diverses reprises un asyle généreux à plusieurs milliers de Serbes fugitifs devant les Turcs. Ces colons, se trouvant établis aux frontières du pays vers la Serbie turque, émancipée presque complètement de ses liens envers la Porte, pour qu'elle subisse, en compensation, la protection, c'est-à-dire la suprématie russe, — ces Serbes de la Hongrie, ayant la même origine, la même langue, la même religion que les habitants de la principauté de Serbie, ont été regardés depuis nombre d'années par le cabinet de Saint-Petersbourg comme les postes avancés du pouvoir

russe le jour où il tâchera de démembler, au nom du panslavisme, la Hongrie, et par ce démembrement, abimer l'Autriche. C'est de ces Serbes de la Hongrie, échelonnés sur nos frontières du Sud, que parle l'auteur du *« Mémoire présenté à l'empereur Nicolas depuis la révolution de Février, par un Russe, employé supérieur des affaires étrangères, »* lorsqu'il dit : « sur toute cette frontière — il n'y a pas une cabane de colon, au dire même des voyageurs autrichiens, où à côté du portrait de l'empereur d'Autriche l'on ne découvre le portrait d'un autre empereur, que ces races fidèles s'obstinent à considérer comme le seul légitime. »

Le gouvernement hongrois du 15 mars, croyant avec sa foi de novice à la possibilité de désarmer ses ennemis par une politique aux allures franches, assise sur l'équité envers tout le monde, dût-il même pour le moment risquer quelques périls, — le gouvernement hongrois se hâta à la diète de 1847/8 de faire participer la population serbe, par l'article XX., à tous les droits des citoyens hongrois. Les délégués serbes, leur archevêque en tête, remercièrent la diète, en déclarant que leurs vœux avaient été exaucés. Mais quelques semaines plus tard, les apôtres de la réaction, ceux-là qui depuis un siècle refusaient à la population serbe les droits réclamés par elle et qui lui furent accordés au moment même où l'opposition parvint à saisir les rênes du gouvernement, — ceux-là, qui du temps de Marie-Thérèse et de François I. répondaient par l'envoi des exécuteurs des hautes œuvres, aux réclamations des Serbes fondées en équité si non en droit écrit, se proclamèrent tout d'un coup leurs alliés, en les encourageant à une levée de boucliers contre la Hongrie, et en leur promettant à titre de récompense, qu'à

l'instar de la Croatie, dont l'indépendance est désormais assurée, les Serbes formeraient dorénavant à eux un voyvodat distinct, coupé du tronc de cette vieille Hongrie par les mains augustes de la dynastie. La cour choisissait pour son représentant au camp des insurgés serbes le consul impérial-royal à Belgrad, Mr. Mayerhofer, lieutenant-colonel alors, général depuis. L'insurrection serbe se faisant jour par des pillages, des meurtres et des incendies, aurait été suffoquée sans peine par la population avoisinante, aidée de quelques bataillons de milice, si huit à dix milles Serbes-turcs, défrayés par la Russie, n'eussent franchi la frontière pour s'associer aux brigandages de leurs frères sous la tutèle bienveillante et organisatrice du gouvernement autrichien. Dès le mois de mars 1848, le cordon sanitaire a été franchi librement sans quarantaine, par quiconque est venu fournir son contingent aux barbaries de toutes sortes couvées sous la protection des dignitaires autrichiens contre la Hongrie; — et si l'Europe n'est pas envahie de la peste, elle en est redevable au bon Dieu, non aux mesures sanitaires de l'Autriche.

Des Serbes passons aux Saxons de la Transylvanie.

La Transylvanie a été une partie intégrante du royaume de Hongrie dès le temps de saint Etienne, c'est-à-dire depuis huit cents ans. Les rejetons de la maison de Habsbourg devinrent princes de la Transylvanie en vertu de leurs droits sur la couronne de Hongrie, dont la grande-principauté de la Transylvanie fut de tout temps une mouvance, un pays qui en relevait. Cette circonstance est plus que suffisante pour prouver, que l'union de la Transylvanie avec la Hongrie, sollicitée, demandée par les diètes du royaume depuis plus d'un siècle, ne

pouvait être contestée par la dynastie. Dès Léopold I. jusqu'à Ferdinand V. tous les empereurs-rois n'ont nullement hésité à reconnaître la légalité de cette demande, et l'union fut arriérée de diète en diète uniquement sous le prétexte, que la modalité dont elle s'effectuera, reste encore à être posée préalablement avec précision. Ce prétexte venait d'être coulé à fond avec tant d'autres sophismes de la chancellerie viennoise par le courant des événements du mois de mars 1848, et l'article VII de la diète de 1847/8 sanctionna enfin l'union. La diétine transylvanienne y accéda unanimement, et le général Puchner déclara, comme plénipotentiaire du roi, l'union de la Transylvanie avec la Hongrie un fait légalement accompli. L'acte définitif de l'union eut lieu, sous les auspices de l'empereur-roi, vers la fin du mois de mai.

Un mois plus tard, lorsque la contrerévolution voguait déjà à pleines voiles d'un bout de la Croatie à l'autre, l'espoir d'annuler cette union souriait de plus en plus à la cour de Vienne, et elle ne tarda pas à se mettre, sous le couvert de la population saxonne de la Transylvanie, à l'exécution de son dessein. Les Saxons se prêtèrent volontiers aux rôles de manœuvres dans cette hideuse conspiration, parceque leurs privilèges monstrueux tout empreints du sceau du moyen âge venaient d'être remplacés, en conséquence de l'union, par une législation à la fois générale et équitable, et parceque leurs employés municipaux, grands partisans — et pour cause — des dits privilèges, dont ils portaient encore le deuil non sans impatience et sans rage mal dévorées, faisaient croire au peuple que leur langue, leur nationalité tomberait infailliblement victime de l'union; — calomnie prévue et réfutée par la disposition du §. 5 de l'article VII, dont

il a été fait mention plus haut, — calomnie lancée avec impudence, propagée avec malveillance, et pourtant accueillie de bonne foi par des gens, qui se débattent encore à croire, que cette affreuse légende de persécutions dirigées par le gouvernement hongrois contre les nationalités non-magyares du pays, dont toute la presse a retenti, est un tissu d'absurdités controuvées.

Et pendant qu'on allumait aux trois coins du royaume la guerre civile, on tâchait de mettre le gouvernement hongrois dans l'impossibilité d'y porter remède. Les troupes hongroises — abstraction faite de douze mille hommes campés, au su de tout le monde, en Italie, — furent retenues, si nous en exceptons quelques débris, dans les pays allemands et slaves de la monarchie, malgré les réclamations réitérées, malgré les sommations péremptoires faites par le gouvernement au nom de la loi. On voulait de toute force retenir la Hongrie sous la protection de troupes étrangères, de troupes dont les officiers, en protestant de leur attachement au ministère viennois, firent cause commune avec les insurgés. La création de nouveaux bataillons fut l'unique ressource pour obvier aux dangers devenus de jour en jour plus imminents. Une page plus sale que celle qui racontera à nos descendants la trahison de la cour de Vienne, tramée à la fois contre le roi et contre la nation, ne se trouvera pas dans toute l'histoire de nos jours.

La diète hongroise, réunie au mois de juillet 1848 à Pesth, refusa même à cette heure d'identifier la cour avec la dynastie, et lorsque l'archiduc Etienne déclara avoir été chargé par l'empereur-roi de donner l'assurance solennelle aux représentants de la nation, que les procédés du ban et des autres insurgés *«sont hautement condamnés,*

*comme attentoires à l'unité de la couronne hongroise, tant par l'empereur-roi que par tous les autres membres de la dynastie,»* — alors la représentation nationale, avec cette générosité indulgente, qui prend la mesure de sa propre loyauté pour celle de la loyauté des autres, adopta, entraînée par l'éloquence de Louis Kossuth, l'adresse qui suit et que je mets sous vos yeux, Messieurs, comme un échantillon de la longanimité de cette nation accusée de trahison par les traitres.

«Sire!» — dit l'adresse des représentants de la nation en réponse au discours du trône — «Votre Majesté est venue au-devant des vœux ardents de la fidèle nation hongroise, en daignant convoquer la diète actuelle.»

«La nation toute entière accueillit avec un enthousiasme unanime la promesse gracieuse de V. M. de vouloir ouvrir et conduire la diète en propre personne.»

«La nation en avait le sentiment, que groupée autour du trône de V. M., sous la direction personnelle de son roi aimé, elle pourrait attendre avec l'espoir assuré du succès les dispositions demandées impérieusement tant par les intérêts du trône royal que par ceux de la nation.»

«Mais la nation se sentit de même saisie d'empressement de donner des preuves personnelles de son attachement et de son amour au roi, qui par la sanction des lois portées à la diète passée, avait rétabli l'indépendance légale de notre pays et qui a voulu, que la liberté constitutionnelle, cette base inébranlable du trône royal devint un trésor commun au peuple tout entier.»

«Pleins de ces sentiments, et dans l'attente de l'arrivée gracieuse de V. Majesté, nous fûmes consternés par la nouvelle, que V. M. était empêchée pour le moment par une maladie grave de remplir sa gracieuse promesse.

«Nous remercions V. M. du soin qu'Elle a pris, de nommer l'archiduc Etienne, notre Palatin bien-aimé, son remplaçant tant en Hongrie que dans les pays annexes, y compris la frontière militaire, pour le temps, durant lequel Elle se verrait empêchée par la maladie de se rendre au milieu de ses fidèles Hongrois.»

«Il nous est doux d'espérer que V. M. après son rétablissement, — pour lequel nous formons des vœux sincères, — viendra en personne en Hongrie pour y exercer ses droits royaux et combler de bonheur la nation.»

---

«Nous nous sommes donné beaucoup de peine pour éviter la guerre civile ; mais quand la voix du roi enjoignant l'obéissance, est écartée avec un mépris téméraire, quand l'inviolabilité de notre sainte couronne est traitreusement attaquée et la paix du royaume troublée par la main armée des ennemis, alors les représentants de la nation ont le devoir de rétablir par tous les moyens la sainteté des lois dans leur intégrité. Mais la nation est à la fois prête à tendre sa main pour l'accommodement à l'amiable de tous les vœux des pays annexes, justifiés ou par l'équité ou par les relations fraternelles subsistantes entre eux et la Hongrie depuis des siècles.»

«Nous nous empressons donc de répondre aux vœux, à l'appel de V. M., qui nous exhorte à tourner nos soins et notre attention, avant tout, vers les moyens de défense du pays et ses finances. Nous avons, placés comme nous sommes, au milieu des mouvements de l'Europe, dans l'intérêt combiné de l'indépendance nationale, de l'unité et de la dignité de la couronne — — — autorisé le gouvernement à élargir les cadres de l'armée, selon les besoins éventuels, jusqu'à deux cent mille hommes et

nous avons voté les quarante-deux millions de florins, nécessaires pour y pourvoir, avec un enthousiasme prêt à tous les sacrifices. Nous avons puisé notre enthousiasme pour la défense de la patrie surtout dans la déclaration faite par V. M., qu'elle est fermement et immuablement résolue à défendre de tout son pouvoir l'unité et l'inviolabilité de la couronne royale hongroise contre les ennemis du dedans et du dehors; et de pourvoir au maintien rigoureux des lois sanctionnées gracieusement, suivant l'impulsion de son cœur, par Elle.»

«Il se trouva à la vérité dans les pays annexes et aux environs du bas-Danube des agitateurs, qui en excitant les habitants de langues et de religions différentes les uns contre les autres, se servirent entre maints faux bruits du prétexte, que les dites lois n'étaient pas émanées librement de la volonté de V. M., — il s'en trouva même quelques-uns, dont la témérité alla jusqu'à proclamer hautement que cette opposition refractaire et violente contre l'exécution des lois mentionnées avait eu lieu avec la connivence et de l'aveu de V. M. et de son auguste maison; mais nous nous empressons de déclarer à V. M. que toutes ces machinations ont été impuissantes à ébranler l'attachement ardent et mainte fois victorieusement démontré de la nation hongroise pour la personne de V. M. et pour la maison régnante, et que ces calomnies lancées par des rebelles contre le cœur de V. M. ont rempli la nation d'une douleur encore plus amère que celle qui l'a saisie, en voyant éclater la rébellion.»

«Puisque V. M. a bien voulu sanctionner l'union de la Transylvanie avec la Hongrie, nous comptons fermement sur le résultat, que les deux pays entrefondus deviendront de par le développement mutuel de leurs forces

un appui inébranlable du trône, de la liberté et du bien-être général.»

«La nation, comme elle a entendu avec une vive joie que l'entente amicale entre V. M. et la presque-totalité des pouvoirs étrangers se conserve sans interruption — — regrette d'apprendre qu'on n'ait pas encore réussi à mettre un terme à la guerre dans le royaume lombard-vénétien, où les armées de V. M. ont été attaquées par les troupes du roi de Sardaigne et par quelques autres pouvoirs italiens. La Hongrie, mue par son dévouement sincère pour V. M. fait des vœux pour que cette question s'arrange conformément à la dignité du trône et aux prétentions mutuelles fondées en droit. Après le rétablissement assuré de l'ordre et de la paix dans notre patrie, et dès que l'intégrité morale et matérielle de notre pays viendront à être garanties, nous nous empresserons de venir en aide à V. M., pour faciliter la réalisation d'un accommodement paisible, parfaitement en accord, d'une part, avec la dignité du trône, de l'autre, avec la liberté constitutionnelle et les prétentions équitables de la nation italienne.»

«La Hongrie est convaincue, que de même qu'elle eut la vocation dans le passé, d'être un rempart de la civilisation européenne contre les barbares de l'est: elle remplira à l'avenir en conséquence de sa situation géographique ses devoirs envers la civilisation et les peuples libres de l'occident, sous la condition de chercher en outre de ses forces matérielles, son appui moral le plus fort dans le développement conséquent et raisonnable des institutions constitutionnelles, basées sur l'égalité des droits pour tous.»

«La nation hongroise s'achemine avec cette intention ferme dans l'intérêt inséparable du trône royal et de la

liberté nationale, résolument vers son but: la réalisation du bien-être de la patrie; et V. M. verra dans ce dévouement la garantie la plus sûre de l'attachement inébranlable, que la nation porte à la maison régnante et à son avenir constitutionnel.»

Zurich, le 16 Août 1849.

---

liberté nationale, véritablement vray son but: la réalisation  
du principe de la patrie et V. M. verra dans ces énonces  
une et la garantie la plus sûre de l'attachement indéfectible  
de la nation à son pays à la mesure même de son  
esprit national.

Zurich, le 18 Août 1848.

---

Zurich, imprimerie d'Orell, Füssli et Comp.

---